

⇒ Prévoir les originaux et quelques copies des documents suivants :**✓ Tout acte d'Etat Civil**

- ✓ Actes de naissance (pour vous et chacun des membres de votre famille)
 - L'original de l'acte de naissance ou extrait d'acte de naissance est nécessaire pour vous et chacun des membres de votre famille (conjoint(e), enfants). Il doit mentionner la filiation du père et de la mère. S'il n'est pas rédigé en français, il devra être traduit par un traducteur assermenté. Par ailleurs, surtout si vous envisagez de vous inscrire à la Sécurité Sociale française, l'acte de naissance devra être apostillé ou légalisé selon le pays d'émission de l'acte.
- ✓ Actes de mariage
 - Si vous êtes marié et que votre conjoint(e) vous accompagne en France, il vous faudra emporter avec vous l'original de votre acte de mariage. S'il n'est pas rédigé en français, l'acte de mariage devra être traduit par un traducteur assermenté. Il devra être apostillé ou légalisé selon le pays d'émission de l'acte.

→ Pour savoir si votre pays est concerné par l'apostille ou la légalisation, consultez le site :
<http://www.prefecturedepolice.interieur.gouv.fr/data/aide/apostille/>

✓ Documents éventuels d'assurance santé

- ✓ Carte européenne d'assurance maladie
- ✓ Attestation d'assurance santé privée
- ✓ Certificat d'assujettissement à la sécurité sociale dans le cas d'accords de sécurité sociale entre la France et votre pays...

✓ Justificatif des revenus de l'année fiscale précédente

- ✓ Fiches de paie
- ✓ Feuilles d'imposition
- ✓ Le cas échéant, également celles de votre conjoint(e)

✓ Attestations de vaccination

- ✓ Pour vous et chacun des membres de votre famille vous accompagnant en France (obligatoire pour la scolarisation des enfants)

✓ Photos d'identité aux normes françaises

- ✓ Elles sont demandées pour de nombreuses démarches. Il est préférable d'attendre votre arrivée pour les prendre dans les photomaton officiels ou avec un photographe.

✓ Permis de conduire

- ✓ Permis de conduire valide ou permis international si vous comptez conduire en France

✓ Papiers du véhicule

- ✓ Si vous venez avec votre véhicule, il faudra vous munir de la carte internationale d'assurance de votre véhicule ainsi que du titre de propriété du véhicule.

✓ Convention d'accueil scientifique originale (le cas échéant)**✓ Attestation de financement du séjour de recherche (bourse...)****✓ Originaux de vos diplômes****✓ Livrets scolaires de vos enfants**